

## COVID1-19 : L'IMPORTANCE DU MODÈLE SOCIAL FRANÇAIS !

« Nous n'ajouterons pas aux difficultés sanitaires [...] l'angoisse du chômage et des fins de mois difficiles pour les salariés. Aussi, tout sera mis en œuvre pour protéger nos salariés et pour protéger nos entreprises quoi qu'il en coûte, là aussi. Dès les jours à venir, un mécanisme exceptionnel et massif de chômage partiel sera mis en œuvre. [...] Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, notre État-providence ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe. Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner notre cadre de vie au fond à d'autres est une folie. »

Emmanuel Macron, allocution du 12 mars 2020

Quelle meilleure introduction que ces mots du Président de la République qui glorifie le modèle social français ? Tout est dit et nous le prenons au mot ! Oui il faut des salaires suffisants pour aborder les fins de mois sans craindre l'avenir.

Oui l'assurance chômage est primordiale pour faire face aux aléas de la vie. Oui la santé ne peut plus être considérée comme un coût et viser la rentabilité sous la houlette de l'administration.

Oui on ne peut confier notre protection, y compris celle due aux retraité-es via le versement d'une pension gagnée par une vie de labeur aux appétits de la finance et des assurances privées.

Alors pour le « monde d'après », la FERC porte des revendications pour que le travail soit enfin reconnu à sa juste valeur et que notre système de sécurité sociale, socle de notre démocratie depuis le Conseil National de la Résistance, soit renforcé.

### Objectif : le 100% sécu via les cotisations sociales

Alors que durant le confinement, la préoccupation de l'État aura encore été de suspendre voire d'annuler les versements de cotisations sociales patronales des entreprises, la FERC porte une toute une vision de ce qu'elles doivent être.

En effet, les cotisations sociales (salariales et patronales) font partie intégrantes du salaire socialisé. Elles servent à financer de façon solidaire et collective la protection sociale (maladie), le régime de retraites, l'assurance chômage, les allocations familiales. Issues du programme du Conseil National de la Résistance, elles ont pour finalité de protéger les salarié-es des événements inhérents à l'activité et à l'existence tout au long de leur vie. Les baisser, en exonérer les entreprises, outre le fait que cela détruit le système de sécurité sociale, est une véritable baisse des salaires des travailleur-ses !

Le transfert vers l'impôt est tout aussi inadmissible, ne crée pas de droit, en laissant toute latitude au gouvernement à chaque PLFSS de baisser les prestations l'exemptant de faire le choix de politiques de progrès et de justice sociale.

Cette baisse de financement a des conséquences néfastes pour la population : déremboursement des médicaments, franchises sur les visites médicales, les médicaments, les journées d'hospitalisation, baisse des allocations chômage, remise en cause de l'universalité des allocations familiales, non prise en compte de la perte d'autonomie (ce qui fait peser une charge sur les familles dont les proches sont en EHPAD), attaques contre les régimes des retraites, etc.

C'est pourquoi la FERC revendique :

- la fin des exonérations de cotisations sociales patronales et le remboursement de ce qui n'a pas été versé depuis des décennies ;

- le financement intégral de la Sécurité Sociale par les cotisations sociales et donc la suppression de la CSG et de la CRDS ;

- la prise en charge intégrale de la perte d'autonomie par la branche maladie de la sécurité sociale et le 100% Sécu ;

- le maintien du système de retraite par répartition intra et intergénérationnel à cotisations et prestations définies et l'ouverture pour tou-ttes et dans tous les régimes du droit à retraite à taux plein dès l'âge de 60 ans (55 pour les services actifs et métiers pénibles).



# SALAIRES, PENSIONS

## Objectif : retour des richesses créées par le travail aux travailleur-ses

Les fins de mois difficiles dont Macron s'est soudainement ému à diverses reprises durant la pandémie ne sont pas dues à la crise sanitaire. Elles sont le fait de l'absence d'un juste partage de richesses qui sont pourtant créées par les travailleurs et travailleuses.

Durant les dernières semaines et celles à venir, alors que le gouvernement n'avait que le mot de solidarité à la bouche, c'est le monde du travail qui a dû mettre la main à la poche : perte de congés payés, de RTT (y compris pour les télétravailleur-ses), « dons » de RTT des salarié-es pour les soignant-es et à venir des propositions d'« accords compétitivité » pour baisser le montant des salaires et augmenter le temps de travail au nom de la sauvegarde de l'emploi ! En revanche, B. Le Maire qui « appelle à diminuer d'au moins un tiers le versement des dividendes en 2020 » n'a pas été entendu puisque les actionnaires de nombreuses multinationales les ont déjà perçus !

Pourtant, la vraie solidarité serait que l'ensemble des dividendes soit réinjecté dans les salaires et l'économie réelle. Pénicaud a beau exhorté les Français-es à consommer, difficile quand les fins de mois commencent le 20...

Dans la Fonction publique, alors que le Ségur de la santé bat son plein, la question des trop bas salaires des personnels de la santé est mise en exergue. La CGT dénonce ces faits depuis des années.

Pour répondre à toutes ces urgences et redistribuer les richesses créées par le travail, la FERC porte des revendications précises :

- l'augmentation immédiate de 400 euros pour toutes et tous (soit 80 points dans la FP) ;

- le dégel immédiat du point d'indice dans la Fonction publique et le rattrapage des 18 % de perte depuis 2000 ;

- le SMIC à 1800 € net ;

- un retour à l'échelle mobile des salaires dans la Fonction publique et son extension à tous les salarié-es.

## Focus pensions et retraites

Le droit à la retraite est garanti par le salaire socialisé et le versement de cotisations sociales. Le taux de remplacement doit être au minimum de 75 % du salaire brut pour une carrière complète et doit reposer sur l'ensemble de la rémunération (traitement/salaire, primes, indemnités complémentaires de traitement, intéressement, participation...) calculé sur les 6 meilleurs mois de travail et le montant de la retraite ne doit pas être inférieur à 1800 € net.

Dans l'immédiat, la FERC exige un rattrapage de 400 € pour tou-tes, le dégel des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO et IRCANTEC et l'indexation des retraites sur les salaires.

## Focus égalité femmes hommes

L'écart salarial moyen entre les femmes et les hommes est de 26 % et 63 % de salarié-es payés au SMIC sont

des femmes. 59 % des entreprises de plus de 50 salarié-es ne respectent pas la loi et n'ont ni accord ni plan d'action sur l'égalité professionnelle (seul 0,2 % ont été sanctionnées malgré toutes les promesses de Macron et Schiappa).

La crise a montré que ce sont en majorité les femmes qui ont continué à travailler en présentiel pour faire tourner le pays.

Pour abolir ces inégalités dans le « monde d'après », la FERC demande :

- des sanctions pour toutes les entreprises et administrations dans lesquelles il y a un écart salarial entre les femmes et les hommes ;

- le renforcement des moyens et des prérogatives de l'inspection du travail pour garantir une application effective des sanctions ;

- l'application du principe de « à qualification égale, salaire égal ».

## Focus sur les primes au mérite

Pour « récompenser » ceux et celles qu'il juge les plus méritants, le gouvernement propose de verser des primes et demande aux entreprises d'en faire de même. Pour la FERC, tou-tes les travailleur-ses qui ont poursuivi leur activité (en présentiel ou en télétravail) durant la crise doivent percevoir la même prime.

Mais plus largement, le salaire doit être la seule reconnaissance du travail effectué et c'est lui qui doit être augmenté tant dans le public que dans le privé. La rémunération au mérite qu'elle se fasse par prime ou par intéressement doit disparaître et intégrer le salaire de base.

La FERC demande :

- l'abandon de la rémunération « au mérite » source d'inégalités et favorisant le clientélisme et l'arbitraire de l'encadrement ;

- l'intégration des primes à caractère de complément salarial dans le traitement brut.

